



GROUPE SCOLAIRE FIDELIS - Etablissement catholique d'enseignement
19, rue Saint Denis 93100 MONTREUIL
☐ : 01.42.87.08.83 – www.groupescolairefidelis.org
ecole.fidelis@orange.fr college.fidelis@orange.fr

REGLEMENT FINANCIER POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Document annexe à la convention de scolarisation

Article 1 – Inscription et réinscription.

Inscription : les frais de dossier s'élèvent à 70€. Ils couvrent les frais administratifs liés à la démarche d'inscription et restent acquis à l'établissement. Un dépôt de garantie d'un montant de 77€ est également demandé et ne sera rendu qu'au départ de l'enfant si la famille est en règle avec l'Etablissement.

Réinscription pour l'année suivante : un acompte de 150 € est déposé en janvier / février. Cette somme est encaissée en avril et déduite de la première facture trimestrielle de l'année suivante. Si la famille se désiste après ce versement, l'acompte ne pourra être remboursé qu'en cas de force majeure et sur justificatif (déménagement, divorce des parents, réorientation...).

Article 2 – Contributions et cotisations.

Elles servent à financer les activités liées au caractère propre, les dépenses concernant l'immobilier et l'équipement mais également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat.

Les factures sont adressées aux familles, par mail, début de chaque trimestre. Il est possible de régler :

- o Par mois : en prélèvement automatique uniquement (mandat de prélèvement à remplir). Les factures doivent être soldées à la fin de chaque trimestre.
- o Par trimestre : à réception de la facture, par chèque libellé au nom de Fidelis (reporter le numéro de facture au dos du chèque) ou en espèces portées directement au secrétariat.

Tout trimestre commencé est dû entièrement. En cas de non-paiement et si, malgré les relances d'usage, la famille n'honorait pas les frais de scolarité, de cantine, d'étude..., l'établissement se réserverait le droit de résilier le contrat qui le lie avec l'élève et ses parents. En outre, les frais bancaires d'impayés seront facturés à la famille.

Frais		Trimestriels	Annuels
Contribution des familles (Réduction sur la contribution familiale de 10% pour le 2 ^{ème} enfant et de 20% pour le 3 ^{ème} enfant)	Maternelle	317,00 €	
	Elémentaire	321,00 €	
	Collège	325,00 €	
Participation à la nouvelle construction		16,01 €	
Frais de correspondance (sauf pour les maternelles)			5,50 €
Frais postaux et numériques (collège)			11,00 €
Cotisation volontaire à l'APEL			32,00 €

Des sorties scolaires, spectacles ou voyages peuvent être organisés au cours de l'année. Vous en êtes informés par l'enseignant / professeur de votre enfant. Si cela nous est possible en termes de délais, le montant de l'activité est porté sur la facture trimestrielle. Sinon, le règlement vous est demandé en chèque ou espèces. Des aménagements et aides financières sont possibles, il faut en faire la demande auprès du Chef d'Etablissement.

Intervenants en primaire :

Sont compris dans la contribution trimestrielle :

- Pour toutes les classes : anglais et musique toutes les semaines, pastorale tous les 15 jours.
- PS / MS / GS : 1h hebdomadaire de sport avec l'intervenant(e) pendant 1 trimestre.
- CP au CM2 : 1h hebdomadaire de sport avec l'intervenant pendant l'année entière.

Ne sont pas compris dans la contribution trimestrielle et font l'objet d'autres frais selon les trimestres (le calendrier vous est communiqué en début d'année) :

- GS au CM2 : une 2^{ème} heure de sport (judo / multisport) hebdomadaire pendant 2 trimestres : 10€ mensuel.
- CE1 au CM2 : piscine pendant 1 trimestre : 10€ mensuel (selon les créneaux accordés par Est ensemble)
- PS au CM2 : théâtre une semaine sur deux toute l'année : 8€ environ mensuel.

Article 3 – Cotisation à l'APEL

L'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement et nous insistons pour que les familles soutiennent cette démarche. La cotisation (32€) comprend les services proposés par les associations départementales et nationales, ainsi que l'abonnement à la revue « Famille & Education ».

Article 4 - Manuels et fournitures scolaires

Au primaire (maternelle & élémentaire) : certaines fournitures scolaires (classeurs, cahiers, crayons...) sont commandées par l'école à tarif préférentiel et reportées sur la facture du 1^{er} trimestre. Le fond documentaire / multimédia correspond aux photocopies et aux licences des logiciels utilisés dans les classes. Certaines classes utilisent des fichiers et supports qui sont propres aux élèves et donc facturés en début d'année.

Au collège : Les manuels numériques sont facturés chaque année (licence de 16 €)

Frais		Trimestriels	Annuels
Primaire : Fond documentaire / multimédia	Maternelle		5,00 €
	Elémentaire		18,00 €
	Collège		5,00 €
Collège : prêt de livres	Manuel numérique		16,00 €

Article 6 – Restauration scolaire (demi-pension).

La prestation de restauration est un service rendu aux familles. Elle est choisie par les parents. Les repas sont assurés du lundi au vendredi, sauf le mercredi.

Repas réguliers : Prix unitaire : 7,00 €. L'inscription s'applique de 1 à 4 jours fixes par semaine. Le montant sur la facture varie en fonction du nombre de jours au trimestre.

Repas occasionnels : Prix unitaire : 8,00 €. Ils sont accordés avec parcimonie et font l'objet d'une demande écrite au secrétariat de la part des parents et feront l'objet d'une facturation à part.

L'inscription à la restauration est trimestrielle. Avant le début de l'année scolaire, un lien informatique est envoyé aux familles pour inscrire l'enfant à la cantine. Sans modification écrite de votre part par mail ou courrier à l'attention du secrétariat **avant** les dates ci-dessous, toutes les inscriptions seront reconduites au trimestre suivant.

Pour le 1^{er} trimestre : avant le 8 septembre.

Pour le 2^{ème} trimestre : avant le 8 décembre.

Pour le 3^{ème} trimestre : avant le 19 mars.

Les repas non pris ne sont remboursés que si l'absence de l'élève excède une semaine et pour raisons médicales uniquement (sur présentation d'un justificatif). Les remboursements de repas sont alors effectués à partir de la 2^{ème} semaine d'absence, la première restant acquise à l'établissement.

Le respect des lieux et des personnes implique de se tenir correctement, de réparer les dégâts que l'on a pu causer, de laisser une place propre. Tout manquement constaté peut entraîner une radiation (temporaire voire définitive) de la restauration. Dans ce cas, comme pour une absence pour raisons médicales, le remboursement sera effectué à partir de la 2^{ème} semaine d'exclusion uniquement.

Article 7 – Garderie et étude (pour les maternelles et élémentaires)

La prestation de garderie et/ou d'étude est un service rendu aux familles. Elle est choisie par les parents. Cette prestation est assurée du lundi au vendredi, pas le mercredi.

Garderie / Etude régulière(s) : L'inscription est trimestrielle, de la même manière que la restauration et reconduite tacitement au trimestre suivant sauf demande écrite des parents à l'attention du secrétariat. Toute modification pour le trimestre suivant doit se faire avant les dates suivantes :

Pour le 1^{er} trimestre : avant le 8 septembre.

Pour le 2^{ème} trimestre : avant le 8 décembre.

Pour le 3^{ème} trimestre : avant le 19 mars.

Garderie / Etude occasionnelle : l'accueil est possible, il faut en faire la demande par écrit au secrétariat.

Le matin : l'enfant peut arriver entre 8h00 et 8h30. – Inscription pour 2 ou 4 jours fixes par semaine.

Garderie du matin régulière – prix par jour : 1,55€ (sur la facture trimestrielle)

Garderie du matin en occasionnel – prix par jour : 5,70€ (sur une facture annexe).

Le soir : l'enfant est pris en charge après la classe et jusqu'à 17h45 (fermeture des portes : 18h00). Inscription pour 1, 2, 3 ou 4 jours fixes par semaine.

Garderie / Etude du soir régulière 4 jours par semaine – prix par jour : 3,35€ (sur la facture trimestrielle)

Garderie / Etude du soir régulière 3 jours par semaine – prix par jour : 3,75€ (sur la facture trimestrielle)

Garderie / Etude du soir régulière 2 jours par semaine – prix par jour : 4,25€ (sur la facture trimestrielle)

Garderie / Etude du soir régulière 1 jour par semaine – prix par jour : 4,95€ (sur la facture trimestrielle)

Garderie / Etude du soir en occasionnel – prix par jour : 5,70€ (sur une facture annexe).

Si un collégien qui termine à 17h doit prendre en charge son petit frère ou sa petite sœur qui termine à 16h30, il est possible, en faisant la demande par écrit en début d'année au secrétariat, que l'enfant soit gardé au primaire jusque 17h. Ce service est alors facturé au même tarif qu'une garderie du matin.

Une adaptation de l'inscription à la garderie / étude est possible pour les parents qui ont des métiers avec emploi du temps aléatoire (exemple : intermittent du spectacle), merci de vous signaler au secrétariat dès septembre afin que la meilleure solution possible soit trouvée. Cette adaptation reste exceptionnelle.

TARIFS 2021-2022 – ENSEMBLE SCOLAIRE FIDELIS (MONTREUIL)

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS

Frais		Trimestriels	Annuels
Contribution des familles (Réduction sur la contribution familiale de 10% pour le 2 ^{ème} enfant et de 20% pour le 3 ^{ème} enfant)	Maternelle	317,00 €	
	Elémentaire	321,00 €	
	Collège	325,00 €	
Participation à la nouvelle construction		16,01 €	
Frais postaux et numériques école (sauf pour les maternelles)			5,50 €
Frais postaux et numériques collège			11,00 €
Cotisation volontaire à l'APEL			32,00 €
Primaire : Fond documentaire / Multimédia	Maternelle Et Collège		5,00 €
	Elémentaire		18,00 €
Collège : prêt de livres	Manuel numérique		16,00 €

Frais complémentaires maternelle / primaire	Classes	Mensuel
Judo ou Multisport – 2 trimestres par an	GS au CM2	10€
Piscine – 1 trimestre par an	CE1 au CM2	10€
Théâtre – toute l'année	PS au CM2	8€ environ

A ces contributions et cotisations peuvent s'ajouter des frais liés aux sorties et voyages organisés par l'établissement.

INSCRIPTION / REINSCRIPTION

FRAIS A L'INSCRIPTION		FRAIS DE REINSCRIPTION
Frais de dossier	Dépôt de garantie	Acompte
70,00 €	77,00 €	150,00 €

RESTAURATION

Cantine (Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi)	Prix unitaire
Repas régulier (maternelle – primaire – collège)	7,00 €
Repas occasionnel	8,00 €

1 ^{er} trimestre : 54 jours
2 ^{ème} trimestre : 43 jours
3 ^{ème} trimestre : 41 jours

(primaire / maternelle) GARDERIE / ETUDE

Garderie du matin	Prix unitaire
,Garderie régulière	1,65 €
Garderie exceptionnelle	5,70 €

Garderie régulière	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
2 jours / semaine	44,55 €	35,50 €	33,85 €
4 jours / semaine	89,10 €	71 €	67,70 €

Garderie / Etude du soir	Prix unitaire	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Garderie régulière 1 jour / semaine	4,95 €	69,30 €	54,45 €	54,45 €
Garderie régulière 2 jours / semaine	4,25 €	119 €	93,50 €	93,50 €
Garderie régulière 3 jours / semaine	3,75 €	157,50 €	123,75 €	123,75 €
Garderie régulière 4 jours / semaine	3,35 €	180,90 €	144,05 €	134,00 €
Garderie exceptionnelle	5,70 €			